



19 janvier 2023

Protection de l'enfance : relever le défi du virage numérique



Ouverture

Michaël Da Costa

Responsable du pôle
Vie associative de la CNAPE



Intervention

Anne Dazinieras-Pichon

Directrice de projet
Délégation ministérielle
au numérique en santé

Sommaire



Enjeux



Les programmes de financement



Calendriers

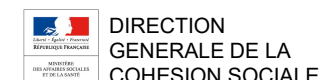
Enjeux

Une gouvernance mobilisant l'ensemble des acteurs et animée par la DNS



Délégation ministérielle
au numérique en santé

DNS

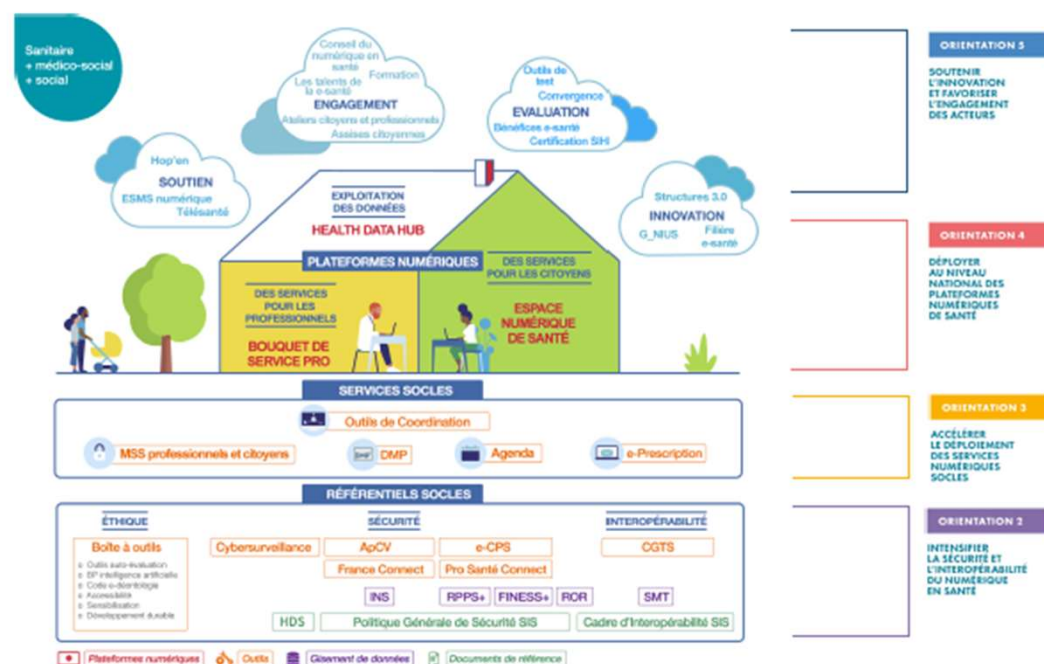


La feuille de route du numérique en santé, incluant nativement le secteur médico-social



Participez à la concertation !

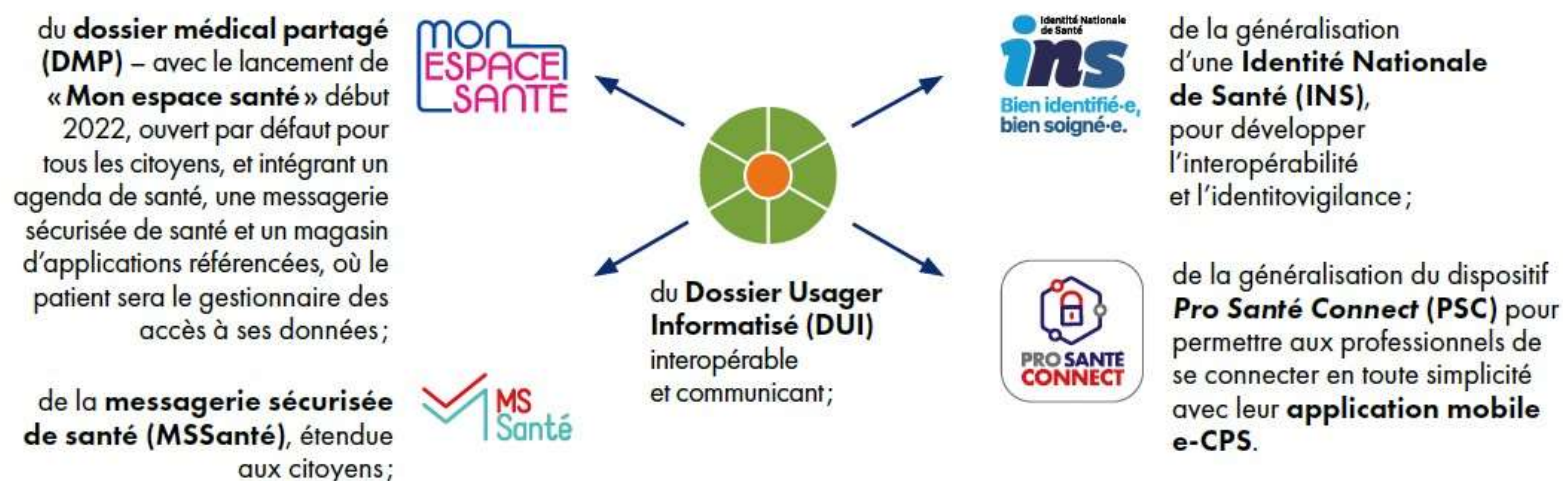
Dates du Tour des Régions



Un enjeu majeur : la réussite de Mon espace santé

Le DUI au cœur de la mobilisation collective dans le secteur médico-social

Le volet médico-social du Ségur numérique vise à **équiper** tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) d'un logiciel, dossier usager informatisé (DUI), conforme au Virage du numérique en santé et **accélérer les usages** du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers, au travers :



Nous vous donnons les clés et les moyens pour embarquer dans cette aventure collective !

Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé** entre professionnels de santé et avec l'usager pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Ce programme vient alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision **consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

Les programmes de financement

Deux leviers de financiers complémentaires : financements SONS et les crédits ESMS numérique

Volet logiciel



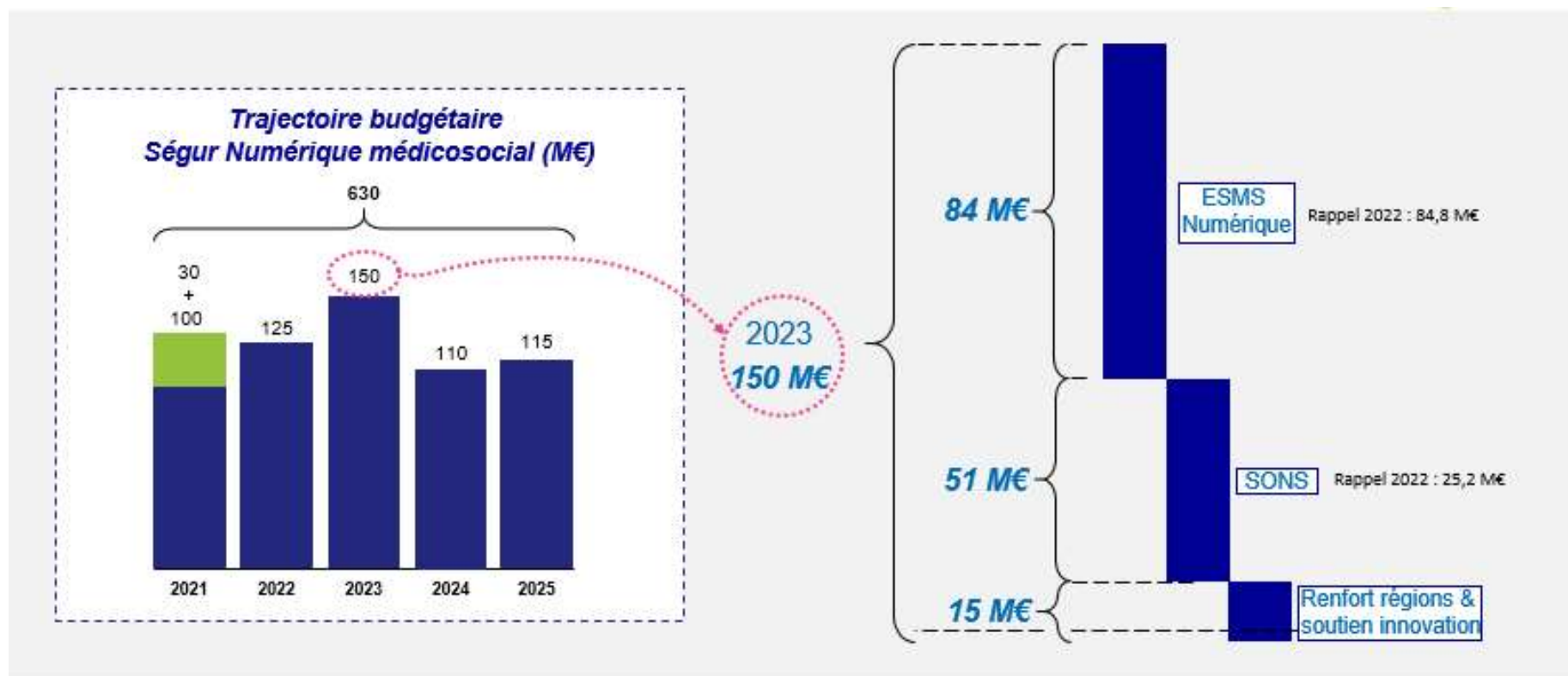
Système Ouvert Non Sélectif - SONS

Volet transformation et usages



POUR QUI ?	POUR QUOI ?	COMMENT ?
Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4500 et 4600 qui sont déjà équipés d'un DUI, identifiables à travers les numéros FINESS juridique, et pour chacun des établissements identifiables par leur numéro FINESS géographique	Financer pour les ESMS la montée de version des DUI vers des logiciels référencés « Ségur » qui respectent les obligations en matière de sécurité, outils d'échanges de données de santé et intègrent Mon Espace santé	- Le financement est versé à votre éditeur de DUI référencé ou à son distributeur officiel, en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur » définie par les textes réglementaires En tant qu'ESMS, vous devez, dans un 1^{er} temps, signer un bon de commande présenté par votre éditeur pour acquérir la nouvelle version de logiciel.
- Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF - En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)	Pour acquérir ou renouveler son logiciel DUI Pour financer du matériel / infrastructures et/ou accompagnement à la conduite de projet pour les petites structures Mais surtout Pour financer le développement des usages des outils numériques	Dépôt des dossiers en ligne sur l'outil PAI numérique de la CNSA: ici - Pour un groupement de moins de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre des <u>appels à projets régionaux : une nouvelle instruction 2023 à venir</u> - A partir de 50 ESSMS d'une même région, le projet doit être déposé dans le cadre de l'<u>appels à projet régionaux : une nouvelle instruction 2023 à venir</u> - A partir de 50 ESSMS de 2 régions au moins, le projet doit être déposé dans le cadre d'un appel à <u>projet national</u> qui sera lancé en 2023 : <u>une nouvelle instruction 2023 à venir</u>

Montant des financements 2022 et 2023



Instruction 2023 Programme ESMS Numérique

Evolutions importantes par rapport à l'instruction 2022



- Suppression de l'obligation de recours au Système d'Achat Dynamique dit « RESAH » et obligation d'acquérir ou évoluer vers une solution référencée (ou en cours de référencement Ségur).
- Facilitation d'accès pour les ESMS rattachés à des GHT.
- Possibilité pour des ESMS isolés de rejoindre des regroupements existants (les fameuses « grappes »).
- Renforcement des exigences de contrôle et de conformité.
- Avancement du calendrier.
- Obligation de disposer d'un FINESS géographique pour prétendre à un financement.
- Association accrue des conseils départementaux à la gouvernance.
- Modification du guichet de dépôt pour les projets de 50 ESMS ou plus ne concernant qu'une région (-> guichet régional).
- Ne sont financés que les « nouveaux projets » pour éviter que des projets terminés ou presque ne se présentent au guichet.

SONS - Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Zoom sur le financement d'une « Montée de version »

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les établissements

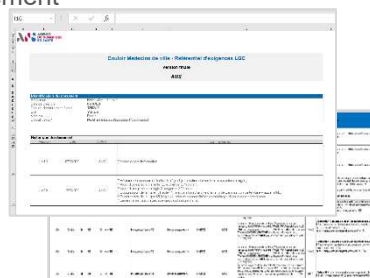
- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre de fonctionnalités et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des établissements **par l'éditeur de la solution référencée ou un distributeur officiel**

Ce mécanisme SONS est encadré par un arrêté

3 documents de référence sont disponibles en annexes de l'arrêté



1. Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)**, décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement



2. Un **Référentiel d'Exigences Minimales (REM)**, décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter et les preuves à fournir par l'éditeur pour obtenir le référencement de sa solution.

3. Un document d'**Appel à financement (AF)**, explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



Ces documents sont disponibles sur le [site de l'ANS](https://esante.gouv.fr/segur/medico-social).
<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

Calendriers



Le référencement « Ségur » des éditeurs équipant les structures PDE : où en sommes-nous ?



Les éditeurs doivent candidater au référencement Ségur et ont déposer leurs preuves de conformité. L'ANS vérifie les solutions et procèdent à des audits pour valider leurs solutions et dire qu'elles sont « conformes Ségur numérique »

 **14 solutions candidates au 09 janvier 2023**

2

Eligibilité

11

**En cours de
dépôts de
preuves**

0

**En cours
d'instruction**

0

Référencées



Candidature arrêtée
Solution désengagée du processus
de référencement pour la Vague 1



Calendrier

- Fin de la période de réception du dossier complet de preuves en vue du référencement Ségur : **28 avril 2023**

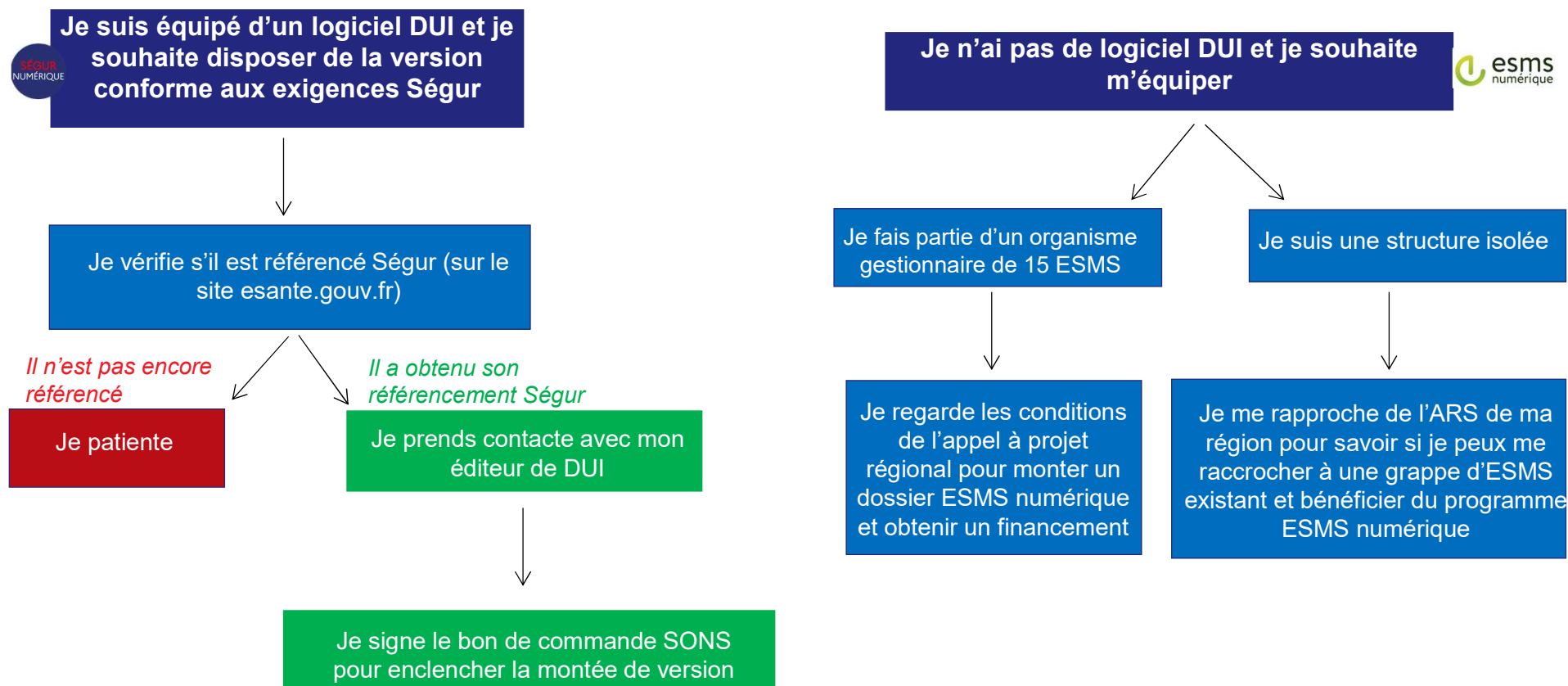
Domaines	Editeur	Nom du logiciel
PDE	AGM Informatique	FOCAT.Net Résidents
PDE - PDS	Berger-Levrault	Mediateam
PDE - PDS	CEGI	VivaLity
PDE	D2L Informatique	Silao
PDE - PDS	EIG	éO
PDE - PDS	EVOLUCARE TECHNOLOGIES	IMAGO DU
PDE - PDS	INFORMATIQUE ET PRATIQUES SOCIALES	Dirigami
PDE - PDS	INTERNATIONAL CONSULTANT (INTERCONSULT)	LE DOSSIER UNIQUE
PDE - PDS	Ki-Lab	GLOBULE
PDE	OCEALIA INFORMATIQUE	OCEALIA Usager
PDE - PDS	Airmes	AIRMES
PDE - PDS	SociaNova	OGIRYS
PDE - PDS	SYS1	LOGUS
PDE - PDS	TROIZAIRE	NEMOWEB

Suivez le référencement de votre éditeur et retrouvez la liste des solutions référencées : https://industriels.esante.gouv.fr/segur-du-numerique-en-sante/solutions-referencees-segur?f%5B0%5D=dsr_solutions%3ADUI

Calendrier ESMS Numérique 2023

	Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin							
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24				
PILOTAGE OPÉRATIONNEL ET APPEL A PORJET	 15/01 Ouverture AAP régional																				 15/06 Fermeture dépôt projets multirégionaux							
	 Publication instruction ESMS Numérique				 15/02 Ouverture AAP national								 Tenue jury AAP régionaux (recommandé)								 15/06 Fermeture dépôt projets nationaux							
Notification des porteurs régionaux																												
	Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre							
	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48				
PILOTAGE OPÉRATIONNEL	 Tenue jury AAP régionaux (recommandé)																											
	 Tenue jury AAP national												 15/09 Fermeture AAP régional				 Tenue jury AAP régionaux (recommandé)				 15/11 Clôture de campagne							
	 21/07 Date butoir de décision de financement des projets multirégionaux et nationaux																 15/10 Décisions définitives des ARS sur les engagements de la campagne 2023											
SECURITE NUMERIQUE ET MS	Notification des porteurs régionaux																											
	Notification des porteurs multirégionaux et nationaux																Rédaction instruction 2024 (CNSA)											

Quoi choisir entre SONS et ESMS numérique ?



En tant que Directeur, quel intérêt j'ai à signer un bon de commande SONS proposé par mon éditeur référencé Ségur ?



Une offre de financement limitée dans le temps -> **2023, l'année du déploiement**. Le DUI peut être installé dans les ESMS et financé par l'État jusqu'au **31/12/2023**



Vous faites partie de **l'équipe de soins** et avec cette version de DUI, vous pouvez échanger et partager **en toute sécurité** des données de santé des usagers pris en charge

Et si je ne passe pas à la version Ségur du logiciel, que se passe-t-il ?

- ➔ Je risque de **devoir financer sur mon propre budget** une mise en conformité obligatoire ultérieure.
- ➔ Je risque **d'isoler** ma structure et ne pas pouvoir échanger des données de santé

Documents clés complémentaires



Sécur Numérique
Couloir Médico-social
Protection de l'enfance

Cahier des charges

Logiciels DUI
(Dossier Usager Informatisé)



SÉCUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
Accompagnement des Acteurs
Mode d'emploi Partie II

Guide de déploiement d'un DUI
Interopérable avec les services et
référentiels socles

« Embarquez pour le numérique » pour les établissements et
services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et leurs organismes
généralistes (OG)

**Professionnels et ESSMS
« Protection De l'Enfance » (PDE)**

**QUE VOUS APORTE VOTRE DUI (DOSSIER USAGER
INFORMATISÉ) RÉFÉRENCÉ SÉCUR ? (VAGUE 1)**

Un outil de
documentation
central de toutes
les données liées aux
personnes protégées
et à leur parcours
de soins.

Un DUI, compatible avec les
normes de l'interopérabilité et le
partage d'informations en temps réel, vous
permet de partager vos données
et d'obtenir celles des autres
établissements qui accompagnent
la personne protégée.

Un DUI qui permet
de produire et de
communiquer des
documents utiles pour
l'accompagnement
de la personne protégée.

DES FONCTIONNALITÉS CŒUR DE MÉTIER INDISPENSABLES

Le DUI référencé SÉCUR dispose de minima des fonctionnalités suivantes :

Administration	Accompagnement	Suivi	Coordination des acteurs internes et externes
- Consulte la liste d'attente, les candidatures et les admissions. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées.	- Intègre et consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées.	- Suive les actes de suivi des personnes protégées. - Suive les données de suivi des personnes protégées. - Suive les données de suivi des personnes protégées. - Suive les données de suivi des personnes protégées. - Suive les données de suivi des personnes protégées.	- Suive les interventions/actes de la personne protégée. - Obtenez les professionnels intervenant auprès de la personne protégée. - Suive les données de suivi des personnes protégées. - Suive les données de suivi des personnes protégées. - Suive les données de suivi des personnes protégées.
Gestion administrative - Produire le contrat de séjour et la CAS. - Consulte le contrat de séjour et la CAS. - Consulte le contrat de séjour et la CAS. - Consulte le contrat de séjour et la CAS. - Consulte le contrat de séjour et la CAS.	Relation unique - Échange avec les personnes protégées intervenant dans le dossier. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées.	Coordination des habilitations, des documents et actes de l'activité - Consulte les habilitations des professionnels. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées. - Consulte les données de suivi des personnes protégées.	

Cahier des Charges DUI PDE :

En articulation avec le Sécur numérique et le programme ESMS Numérique, ce cahier des charges cible les ESSMS du secteur de la Protection de l'Enfance qui souhaitent s'équiper d'un DUI au bénéfice des enfants, des jeunes et des parents accompagnés.

Conçu comme un outil sur lequel les établissements et services pourront s'appuyer dans la définition de leurs besoins, ce document s'adresse aux différentes typologies de structures du secteur. Celui-ci a ainsi vocation à être adapté par les ESSMS qui souhaitent s'en saisir.

En complément des fonctionnalités métiers décrites dans ce cahier des charges, le DUI doit être interopérable et communicant avec les référentiels (INS...) et services socles (Dossier Médical Partagé, Messagerie Sécurisée de Santé...) de Mon Espace Santé.

[Consultez le cahier des charges](#)

Fiche apport DSR PDE : Que vous apporte votre DUI ?

<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social#20111>

Guide de déploiement du DUI interopérable avec les services et référentiels socles

<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social#20039>



Intervention

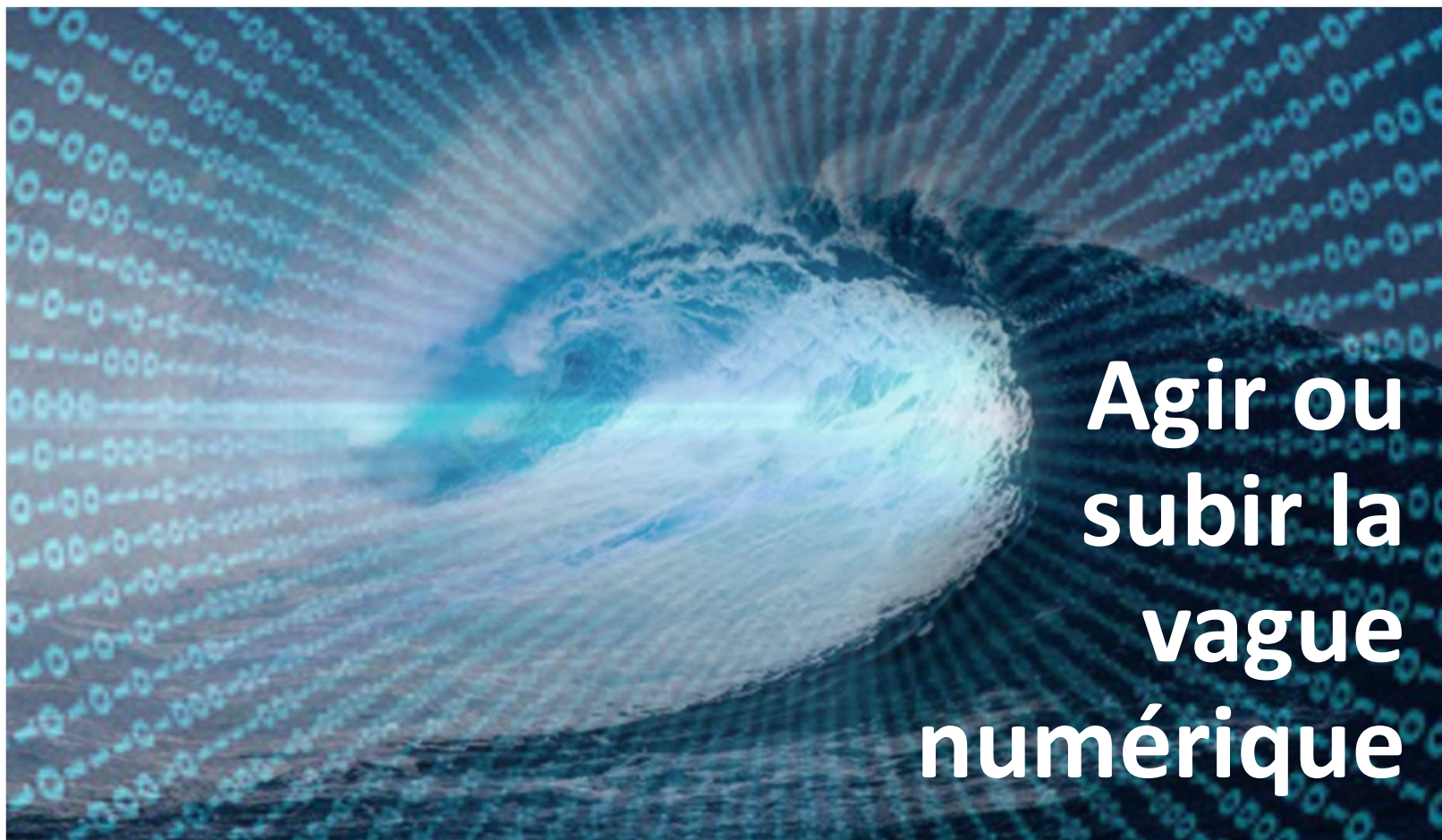
Anne Cazenave
chef de projet à l'ANAP

MOBILISER EFFICACEMENT LE NUMÉRIQUE AU PROFIT DE TOUS



Pour répondre aux besoins de tous les
acteurs du secteur social et médico-
social





Agir ou subir la vague numérique

Gilles Babinet

/ Bouleversement de l'accès à la connaissance,

comparable à la révolution de l'imprimerie = dans les prochaines années à venir, deux milliards d'individus auront désormais accès à Internet

/ Une révolution dans la formation et dans l'éducation

il n'est plus nécessaire d'être physiquement présent au cours pour recevoir une formation de qualité

/ Notre système politique

le numérique a pour spécificité de supprimer les intermédiaires et de connecter l'utilisateur final au producteur

/ Dans le domaine de la santé,

l'essor des objets connectés et des big data, devraient permettre de guérir plus vite et de prévenir avant de guérir

/ Poursuite de la révolution de la production,

les robots vont prendre une place croissante = par exemple la Google Car qui promet une circulation plus sûre et sans conducteur grâce à l'automatisation via un programme de la conduite



Le secteur SMS attend du numérique qu'il facilite :

Pour la personne
accompagnée

- L'**accès** au soin et à l'accompagnement pour tous
- L'**information**, les démarches et le lien avec les professionnels l'accompagnant
- Sa **participation** à sa santé

Pour le professionnel
accompagnant

- Son travail au **quotidien**
- L'amélioration des **pratiques**
- La **coopération** entre acteurs

Pour le professionnel en
charge de la régulation
et de l'accès aux droits

- La **connaissance** de l'offre et des besoins
- Le **pilotage** des structures

Pour l'ensemble du
système de santé

- La **transformation** du secteur



/ Le secteur SMS attend du numérique qu'il soit :

Utilisé

Réussir sera synonyme d'**usage**

Cohérent

Il s'inscrit **dans le cadre** d'urbanisation des SI en santé permettant une vision prospective

Accompagné

Les professionnels et leur direction seront **guidés** et **soutenus** dans sa mise en place
Les usagers seront guidés pour **réduire le risque de fracture numérique**

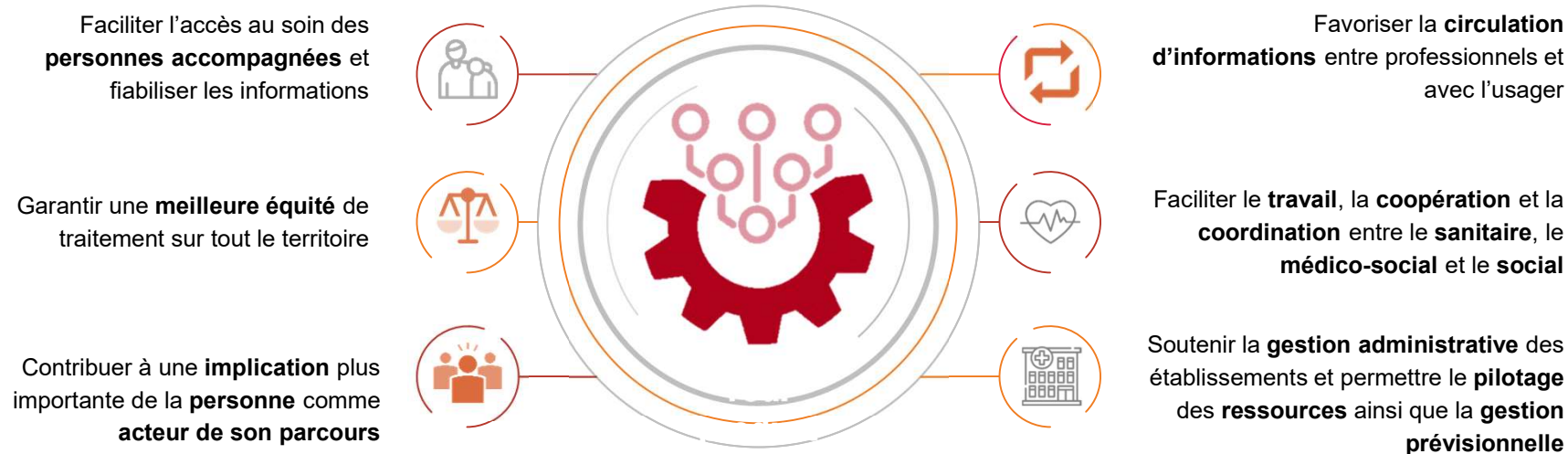
Equitable,
éthique et
sécurisé

Il s'adresse à **tous** pour établir une feuille de route commune et claire

Consensuel

L'ensemble des parties prenantes, dont les utilisateurs et les personnes accompagnées
participeront aux lignes directrices et à leur mise en œuvre

Le numérique est un levier majeur pour accompagner les enjeux de transformation du secteur médico-social



Un enjeu croissant pour accompagner la transformation de l'offre médico-sociale



EN SANTE, DES
SYSTEMES
D'INFORMATION

- Non connectés entre eux
- De qualité très variable
- Aux compétences humaines disparates



UNE PERTE DE
CHANCE

- Pour l'utilisateur
- Pour le professionnel
- Pour la structure



UNE STRATEGIE
DE
NATIONALISATION

- Pour répondre aux besoins des professionnels
- Pour protéger les citoyens

Les services nationalisés



Un espace commun avec l'**usager**

L'Espace Santé
(ENS)

Un **lien sécurisé** entre professionnels

La Messagerie Sécurisée de Santé
(MSS)

Un **disque dur partagé**

Le Dossier Médical Personnel
(DMP)

Une **prescription** complètement
numérique

E-prescription

Les outils de la **coordination** complexe
Ville-MS-Hôpital

E-parcours

Et les référentiels associés

Le directeur de structure : 3 questions clés

Priorités

« Le SI sert à quoi ? »

1. Acculturer les organisations
2. Convaincre les décideurs
3. Former les professionnels

« Oui, mais comment faire ? »

1. Acquérir des compétences SI
2. Financer le SI
3. Accompagner le changement

« Et le SI de demain ? »

1. Entrer dans un cadre commun
2. Fiabiliser les logiciels
3. Renforcer les équipes SI

Leviers

1. **Informier, communiquer, engager le changement**
2. DGCS-CNSA puis ARS-CD prônent et financent les SI, usager **intégré à la stratégie, co-construction les projets avec le secteur**
3. Former les directeurs et les professionnels

1. Mutualiser les compétences SI/DSI partagée, plateforme de service clés en main
2. Regrouper les achats SI et les financer
3. Emmener les fédérations, monter des collectifs SI régionaux

1. Adapter et utiliser les services socles, étendre les référentiels socles au MS, créer des référentiels métiers
2. Imposer des exigences minimales, certifier les logiciels, former les éditeurs, innover
3. Former les équipes SI, certifier les DSI

Quatre kits pour accompagner la transformation numérique dans le secteur médico-social



↓ Cet icône est associé à un lien d'accès aux ressources sur l'ensemble du document



Intervention

Elodie Frago

Directrice des services
juridiques, protection des
données et systèmes
d'information à l'ACSEA

PROTECTION DE L'ENFANCE : RELEVER LE DÉFI DU VIRAGE NUMÉRIQUE !

19.01.2023

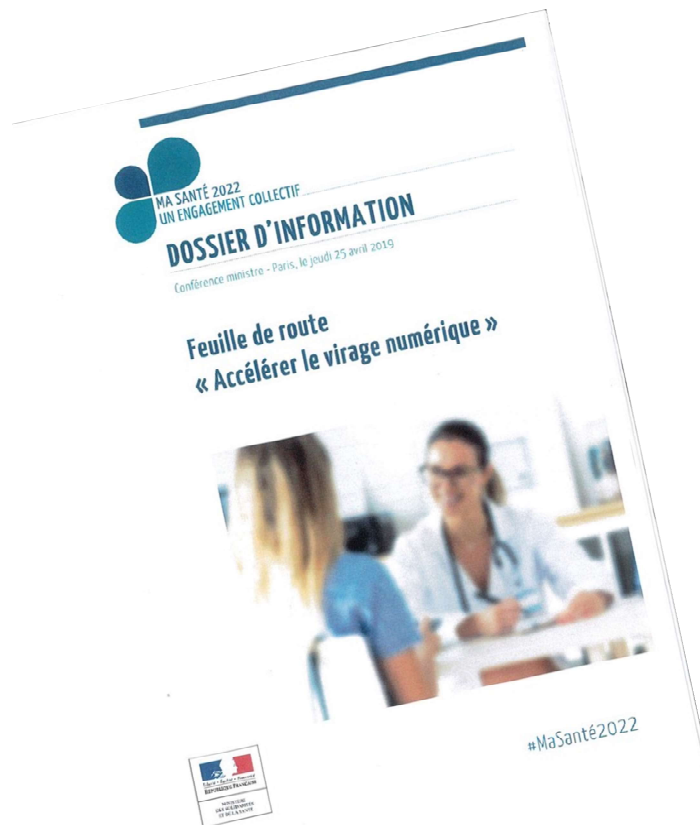
Retour d'expérience - DSJSI Acsea



L'Acséa

- Association issue du mouvement des sauvegardes qui existe officiellement depuis 1932
- 1400 professionnels
- 16000 personnes accompagnées chaque année
- **Protection de l'enfance**, handicap, formation, protection des adultes et insertion, santé psychique.
- Sur deux départements normands : Calvados et Orne

Point de départ de l'aventure



- 2018-2019 : l'Acséa rencontre trois éditeurs de solutions de DUI social et médico-social – présentées à l'ensemble des professionnels puis sondage
- **25 avril 2019**, conférence des ministres où Marisol Touraine présente la feuille de route « accélérer le virage numérique » #ma santé 2022
- Signature avec un éditeur en mai 2019
- Cible : former le médico-social et la majorité des établissements et services du secteur **Protection de l'Enfance** de à l'exception de l'AEMO (coût)
- S'articuler avec les SNAC existants comme Viatrajectoire

Quelques freins dès le départ



- Fin 2019 – début 2020 : premières réunions pour définir et cadrer le pilotage de la démarche
- Mars 2020 – premiers « stop and go » pandémiques
- Été 2020 – construction de la base de données du logiciel (importation des structures, des usagers et des utilisateurs)
- Dernier trimestre 2020 : démarrage des formations des administratifs, cadres, soignants jusqu'en avril 2021
- mai 2021 – arrêts longs des deux formateurs internes OGiRYS censés commencer à former les cœurs de métiers - nouvel arrêt de la dynamique
- // mnt – l'Acséa déboutée de son PAI numérique pour le programme « ESSMS numérique » phase d'amorçage (pas d'investissement de matériel, pas d'AMO, pas de formation).
- Fin 2021 – nouvelle proposition stratégique - formation d'une équipe de formateurs internes (7) pour accélérer la formation des « cœurs de métiers »

La relance de la dynamique



- Septembre 2021 : Acséa intègre la Task Force **Protection de l'Enfance** parmi d'autres acteurs du secteur – réunion tous les jeudi jusque fin mars 2022.

Finalité double :

- 1) accompagner l'ANS et la DNS à définir les DSR **PE** auxquels les éditeurs doivent se conformer
 - 2) amener l'utilisation des services socles en santé (INS, DMP, MSS)
- Avril 2022 – équipe de formateurs internes certifiés et va achever de former les cœurs de métiers en décembre 2022
 - **Enfin, les utilisateurs d'Acséa concernés peuvent tous utiliser la solution**

La task Force PE : un choc des cultures mais une réelle volonté d'avancer avec les acteurs de la protection de l'enfance

- La sémantique

Ex : en **protection de l'enfance**, on n'accompagne pas de prospects mais des personnes !

- La logique

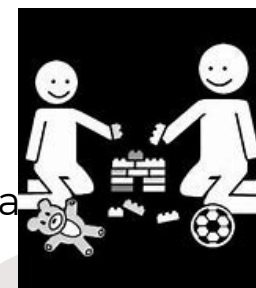
Ex : **en PE**, on ne prononce pas d'admission mais on ouvre des mesures !

- La Sécurité :

Ex : **en PE**, on adresse des rapports de fin de mesure à l'ASE ou au JE par mail

- La supériorité de la donnée de santé

La donnée de santé est une donnée extrêmement sensible qui doit être protégée mais **la protection de l'enfance** conduit à traiter des données et informations autrement aussi sensibles : habitude de vie, religion, filiation, orientation sexuelle, appréciation sur les difficultés sociales et des données de santé !



Et des données de santé souvent traitées par des non soignants !

Avril 2022 – fin juin 2022

Acséa pilote Segur Social et Médico-Social

Ojectifs :

- Accélérer la mise en place des référentiels socles dans les secteurs médico-social et social en testant sur le terrain certaines exigences du DSR pour la protection de l'enfance
- Enrichir la rédaction du DSR pour la vague 2 Segur, via les retours d'expérience de terrain
- Se préparer à la phase de généralisation du déploiement des services et référentiels socles dans le secteur de la PE

Résultats

Gestionnaire	DMP	MSS	INS	PSC
Chanteclair		✓	✓	✓
Le Prado		✓	✓	
ACSEA <i>environnement MAC?</i>	✓	✓	✓	✓
ADEI 17	✓		✓	

- ✓ Objectif atteint en environnement réel
- ✓ Objectif atteint en environnement de test
- ✓ Objectif non atteint

ph certificat?

Les structures pilotes sont toutes parvenues à contractualiser avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS) et à obtenir des Moyens d'Identification Electronique (MIE).

- MIE (Moyens d'Identification Electronique et non Mineur Isolé Etranger !!!)
- Deux structures sont parvenues à qualifier l'INS (Identité Nationale en Santé)
- Une structure est parvenue à authentifier une équipe de professionnels via PSC en utilisant la e-cps (enregistrement au préalable de ces professionnels via le portail RPPS +)
- La même structure est parvenue à transmettre un message contenant des informations sur le suivi de la santé du jeune au service PMI du département.

Les prérequis pour que le virage numérique fonctionnent en protection de l'enfance

- Temps humain pour piloter le projet, penser le déploiement et paramétrer correctement le logiciel (ex listes paramétrables)
- Temps humain pour accompagner le projet : communiquer régulièrement (sens), former et reformer, documenter
- Outils adaptés en nombre suffisant
- Flux en filaire et en WIFI
- Penser aux services en milieu ouvert (téléphones portables ?)
- Un ou des Dossier Unique Informatisé également élaboré(s) **pour la protection de l'enfance** ce d'autant que 70 jeunes PH bénéficient également d'une mesure PE
- Cadre juridique permettant le partage d'information à caractère secret car le DUI est une véritable plate forme collaborative
- **Accepter de se donner du temps**

Des incidences et les questionnements sont importants

- Un plan lourd de dématérialisation dans une culture sociale et médico-sociale encore éminemment papier
- Une cohérence nécessaire entre l'ensemble des ESSMS concernés par l'application métier
- Une modification en profondeur des pratiques professionnelles à commencer par les écrits pro !
- Une refonte des textes – art 1187 CPC !

Ne pas subir le virage numérique en protection de l'enfance

- Véritable opportunité pour
 - 1) accompagner de manière coordonnée
 - 2) Permettre aux personnes accompagnées d'être acteur et de disposer de leurs données
 - 3) piloter et rendre compte
 - 4) Être dans l'esprit des textes
 - 5) Sécuriser les données (Data center agréé ANS, MSS)
- Aides financières conséquentes pour nous accompagner : programme ESSMS numérique phase de généralisation ou le SONS
- Adapter les logiciels PH à la PE car les deux sont souvent reliés
- Revoir les cibles d'usage en protection de l'enfance car peu (voire absence de professionnels soignants) et documents très protégés
- S'affranchir du « tout sanitaire » pour définir notre propre culture numérique



Merci de votre écoute !

**Vos questions
et observations**



*Rendez-vous pour un prochain webinar
le 16 février 2023 de 14h à 15h30*

Accompagnement socio-éducatif : pourquoi recourir aux données probantes ?